



Sociétés et jeunes en difficulté

Revue pluridisciplinaire de recherche

n°7 | Printemps 2009

La construction de la professionnalité éducative

Jean BÉRARD, Gilles CHANTRAINE, *80 000 détenus en 2017 ? Réforme et dérive de l'institution pénitentiaire*

Éd. Amsterdam, Paris, 2008, 171 pages

Elise Yvorel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/sejed/6197>

ISSN : 1953-8375

Éditeur

École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse

Référence électronique

Elise Yvorel, « Jean BÉRARD, Gilles CHANTRAINE, *80 000 détenus en 2017 ? Réforme et dérive de l'institution pénitentiaire* », *Sociétés et jeunes en difficulté* [En ligne], n°7 | Printemps 2009, mis en ligne le 09 octobre 2009, consulté le 08 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/6197>

Ce document a été généré automatiquement le 8 mai 2019.



Sociétés et jeunes en difficulté est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Jean BÉRARD, Gilles CHANTRAINE, 80 000 détenus en 2017 ? Réforme et dérive de l'institution pénitentiaire

Éd. Amsterdam, Paris, 2008, 171 pages

Elise Yvorel

RÉFÉRENCE

Jean BÉRARD, Gilles CHANTRAINE, 80 000 détenus en 2017 ? Réforme et dérive de l'institution pénitentiaire, Ed. Amsterdam, Paris, 2008, 171 p., 9 €.

- 1 *80 000 détenus en 2017 ? Réforme et dérive de l'institution pénitentiaire* débute par un constat : la désillusion et l'inquiétude suscitées par les « journées de juin 2008 », riches en décisions politiques destinées à réformer le monde carcéral. La nomination définitive d'un contrôleur général des lieux de privation de liberté (en la personne du conseiller d'Etat Jean-Marie Delarue) et quelques avancées ponctuelles (usage du téléphone portable pour les détenus, extension des possibilités de parler sans surveillance, etc.) ne suffisent pas à contrebalancer les mauvaises nouvelles : la communication gouvernementale axée sur des peines alternatives qui n'ont guère fait leurs preuves, la réforme particulièrement décevante de l'allègement de la peine de quartier disciplinaire et, enfin et surtout, le renoncement à la reconnaissance des droits des détenus. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, la durée maximale de placement en quartier d'isolement – la plus sévère d'Europe – n'est réduite que de 5 jours, l'humiliante fouille corporelle reste arbitrairement praticable, le flou des nouveaux textes préserve la toute puissance discrétionnaire des chefs d'établissements et, par un astucieux jeu de dupes, la mise en œuvre de l'encellulement individuel n'aura finalement pas lieu. Les revendications des détenus, les contestations de travailleurs sociaux et même de syndicats de directeurs de prisons et de surveillants n'influent en rien la position des décideurs.

- 2 Jean Bérard et Gilles Chantraine proposent de retracer la progression des contradictions entre la politique pénale, effectivement appliquée, et l'affirmation du respect des droits des détenus, manifestement bafoué, qui fait que l'on en est arrivé là. Ce livre est issu d'une suite de publications sur ces deux dernières années dans la revue trimestrielle *Vacarme*, qui se veut à la croisée de l'engagement politique, de l'expérimentation artistique et de la recherche scientifique¹. L'historien et le sociologue ont organisé leur étude autour de huit chapitres, chacun précédé d'un court exposé du contenu, qui correspondent aux grandes problématiques qui font des prisons françaises un lieu de non droit des personnes et de la réforme pénitentiaire une utopie désespérément obsolète².
- 3 Le premier chapitre est une réflexion sur la perpétuité réelle et sur son pendant, la libération conditionnelle, à partir d'une pétition émouvante de dix condamnés à de longue peine datée de janvier 2006. *Nous, les emmurés vivants*, sorti clandestinement de la centrale de Clairveaux, est un appel dont les signataires réclament le droit à la peine de mort. Il révèle trois tendances actuelles explicitées par les auteurs : l'allongement des longues peines, la libération qui en vient à être considérée uniquement en terme de risque et la dépolitisation de la revendication politique des incarcérés.
- 4 Le second chapitre aborde la problématique de la multiplication des courtes peines et les conséquences qui en découlent pour les personnes (stigmatisation, récidive...). *Au bout d'un moment, on n'est plus qu'un délinquant* montre comment la prison finie par n'être plus qu'un « lieu de gestion des illégalismes populaires et de construction de filière délinquante » (p. 44).
- 5 *Ai-je le droit d'avoir des droits ?*, chapitre III, démontre l'aberration de l'idée que l'amélioration de l'immobilier pénitentiaire (nombre de places, espace, modernisation) suffirait mécaniquement à sortir les prisons françaises, et leurs occupants, de l'indignité.
- 6 Le chapitre IV traite de la surpopulation, des prévisions d'explosions démographiques carcérales pour les années à venir et de sa gestion, vouée à l'échec, par un modèle de traitement différencié des détenus : *80 000 détenus en 2017 ?*
- 7 La sur-représentation des personnes atteintes de troubles psychiatriques en prison est la manifestation d'une nette tendance à la protection de la société plutôt qu'au traitement des malades mentaux. C'est la prise en charge par l'enfermement pénitentiaire, de fait, de ces derniers qu'aborde le cinquième chapitre, *La carcéralisation du soin psychiatrique*.
- 8 La promulgation de la loi sur la *Rétention de sûreté* en février 2008 et son implication, une peine d'enfermement après la peine, est l'objet du chapitre VI.
- 9 *Réformer les prisons, entendre les prisonniers*, septième point, relate la chape de plomb qui entoure la prise de parole politique des détenus, tandis que le huitième et dernier chapitre démontre l'obsession disciplinaire qui caractérise l'incarcération des délinquants juvéniles notamment à travers la création des EPM (Etablissements pour mineurs).
- 10 Jean Bérard et Gilles Chantraine ont su, dans cet ouvrage, réunir une somme d'articles pour en faire un tout pertinent et cohérent autant sociologiquement qu'historiquement, entre militantisme et érudition.
- 11 *80 000 détenus en 2017 ?* est militant car il est un cri d'alarme, une supplique à l'évolution des mentalités et à la fin de l'hypocrisie gouvernementale qui veut faire croire que la réforme d'un système carcéral désuet est encore possible malgré deux siècles de vaines tentatives. Cependant, cet engagement est largement étayé d'érudition où les références

aux textes législatifs, aux rapports gouvernementaux et non gouvernementaux, à une production scientifique de chercheurs en sciences humaines, aux médias, sont autant de notes de bas de page indispensables et éclairantes pour la compréhension de l'actualité et des dérives pénitentiaires. La bibliographie commentée de la fin de l'ouvrage vient encore enrichir l'assise largement documentée de cette étude. De plus, le dernier chapitre sur la détention des mineurs est particulièrement bienvenu dans une politique actuelle de traitement de la délinquance juvénile qui oublie que l'histoire a déjà montré que la prison sans les inconvénients de la prison pour les plus jeunes ne pourra jamais être une réalité. Enfin, les auteurs font appel à tout ce que ce sujet a d'humain (ou d'inhumain ?) notamment par la place qu'ils accordent à la parole de ceux que l'on ne veut pas entendre, les prisonniers (chapitre VII et nombreuses citations), et par l'explicitation des voix libres et extérieures qui luttent pour qu'enfin le droit des détenus soit celui du droit commun.

NOTES

1. Revue créée en 1997, publiée sur papier et archivée en ligne : <http://www.vacarme.org/>
 2. Perrot (Michelle) (Dir.), *L'impossible prison : recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1980, 317 p. Artières (Philippe), Lascoumes (Pierre) (dir.), *Gouverner, enfermer. La prison, un modèle indépassable ?*, Presses de Sciences Po, Mayenne, 2004, 360 p.
-

AUTEURS

ELISE YVOREL

Ingénieure en recherche post-doctorale pour l'université d'Angers (CERHIO). Elle est chargée de mission pour le ministère de la Justice (recherche des ressources bibliographiques, documentaires et iconographiques pour la réalisation d'un portail Internet « Enfants en Justice, XIX^e-XX^e siècles ». Après avoir travaillé sur les enfants en prison "ordinaire", ses recherches actuelles portent sur la prise en charge des « plus jeunes » des mineurs délinquants (moins de 14 ans) par la justice française notamment sur les Internats appropriés de Chanteloup (Maine-et-Loire) et de Spoir (Eure-et-Loir).